

**VILLE D'ARCACHON**  
**PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE**  
**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**BATELIERS – POINTS DE VENTE**

Articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques  
Arrêtés Municipaux du 16 avril 2004 / 14 avril 2016 et du 16 septembre 2016

**Objet de l'autorisation d'occupation du domaine public :**

Suite à la première consultation réalisée par la commune d'Arcachon (Clôturée le 01 décembre 2021) et après analyse des dossiers des candidats, 3 points de vente n'ont pas été attribués.

La présente consultation a pour objet exclusif la mise à disposition d'une partie du domaine public communal pour l'occupation de points de vente « cabanes » à destination des bateliers.

Ces derniers sont situés sur la jetée Thiers (2 points de vente) et Lataillade (1 point de vente).

**Localisation de l'emplacement occupé :**

Jetées Thiers et Lataillade, ARCACHON

**Durée de l'autorisation :**

Du 01 mai 2022 au 31 décembre 2025.

**Montant prévisionnel de la redevance d'occupation du domaine public :**

Redevance annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable

**Critère de jugement des offres :**

1. Action en faveur de l'environnement et intégration patrimoniale,
2. Niveau d'activité;
3. Qualité du service et sécurité;
4. Moyens humains,
5. Fréquentation et CA.

**Retrait des dossiers de consultation :**

Par courrier : Mairie d'Arcachon - Service Occupation du Domaine Public - Hôtel de Ville – 1 Place de Gracia - CS 12051 - 33311 ARCACHON CEDEX

Par mail : [odp@ville-arcachon.fr](mailto:odp@ville-arcachon.fr)

**Date et heure limite de remise des offres : Le vendredi 22 avril 2022 à 12 heures**

- Lien téléchargement des documents
  - Cahier des charges
  - Lettre de candidature
  - Déclaration du candidat